

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services proposés par la SARL LES 3L aux consommateurs et Clients non professionnels.

Les caractéristiques principales des Services, sont présentées sur le catalogue du Prestataire.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un service sont de la seule responsabilité du Client.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services ou sur Internet.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de location et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat lui-même. La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

### **LES 3L**

Société à responsabilité limitée

Siège social : 331 Avenue des Dîgues

74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

### Commandes

Le Client sélectionne directement auprès du Prestataire les Services qu'il désire commander.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La location ne sera considérée comme définitive qu'après :

- établissement d'un devis par le Prestataire et acceptation par le Client
- Les devis établis par le Prestataire sont valables pendant une durée de 30 jours.

La SARL LES 3L se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Tous nos prix s'entendent au tarif en vigueur au jour de la signature du devis.

### Réservation

La réservation du matériel sera effective par retour du devis à la SARL Les 3L. Ce devis devra être signé en précisant la mention « bon pour accord ». Il devra être accompagné du montant de l'acompte mentionné, soit 50% du montant total commandé.

Aucune modification de commande ne pourra intervenir moins de 15 jours avant la date de location. A défaut cette modification sera prise en compte en fonction des capacités du prestataire sans que le contrat lui-même ne puisse être remis en question

### Caution

Une caution sera demandée à la prise en charge de la commande. Le montant 20% ou 1 000 € de celle-ci variera en fonction de la quantité des produits loués. Cette caution sera restituée au client après contrôle au retour du matériel et après encaissement des factures.

Sauf accord particulier, cette caution sera encaissée à défaut de paiement dans les 30 jours, avec un éventuel remboursement en cas de trop versé.

### Paiement

Les factures sont payables au comptant, à l'enlèvement du matériel. La location est due que le matériel soit utilisé ou non. Le paiement en CB est possible à détailler. Dans le cas d'un souci de connexion, un autre mode de paiement sera demandé au client.

- En cas de règlement différé des honoraires, celui-ci est fixé au plus tard au 30ème jour suivant l'envoi de la facture au client. Passé ce délai, il sera appliqué un taux d'intérêt de retard mentionné dans les références tarifaires, auquel s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de créance conformément aux dispositions des articles L 441-6 et D 441-5 du Code du Commerce. Cette indemnité s'élève à 40 €. Ces pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Le client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur. Lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire il pourra être demandé une indemnisation complémentaire sur justification.

- Le non-paiement des honoraires pourra après relance entraîner l'exécution des procédures de recouvrement nécessaires et en vigueur au moment de l'exécution du contrat.

### Livraison

La livraison sera facturée au client selon une base forfaitaire préétablie dans le devis.

Elle sera offerte au client pour livraison inférieure à 10 kms et pour les livraisons supérieures il sera fait application d'un forfait kilométrique dès le premier kilomètre.

Ceci inclus les déplacements (2 allers et retours), l'enlèvement et le déchargement du matériel.

Les livraisons et reprise s'entendent par accès direct du véhicule de transport au lieu du dépôt du matériel. Le matériel sera livré à l'adresse indiquée par le client, le dépôt se fera à l'arrière du camion.

Le loueur ne pourra être tenu responsable des retards ou non livraisons dus à la force majeure ou tout autre raison indépendante de sa volonté, telle que, de façon non limitative, grève, intempérie, accident, interdiction officielle...

Dans ces cas, aucune indemnités ne pourra être réclamée à « les 3L » à quelque titre que ce soit.

Les veilles de week-end étant particulièrement chargées « Les 3L » ne peut garantir aucun horaire de livraison. Cependant, elle fera son possible pour satisfaire son client.

Le client a aussi le choix de venir enlever lui même le matériel à notre entrepôt, avec un véhicule adapté.

### **Imprévision- Exécution**

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, les Parties conviennent qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra en demander l'exécution forcée.

### **Location**

La location prend effet au moment où le client donneur d'ordre prend possession du matériel dans notre entrepôt ou à la livraison.

La location est prévue du vendredi au lundi en week-end.  
S'il s'agit d'une location en semaine le matériel sera récupéré ou déposé par le client le lendemain de la prestation.

Le client doit être présent lors de la livraison et de la restitution du matériel loué. Il reconnaît recevoir le matériel en bon état, en bonne quantité, apte au fonctionnement et en règles avec les normes d'hygiène en vigueur. Il sera tenu de signer un document prévu à cet effet.

Un inventaire contradictoire sera effectué à la mise à disposition du matériel. Le client est tenu d'y assister afin de signer cet inventaire. En l'absence de signature, aucune contestation ne sera admise et seul l'inventaire de l'entreprise « les 3L » fera foi.

### **Le matériel**

Le matériel mis à disposition du client est entreposé dans un local répondant à toutes les normes hygiènes en vigueur.

La vaisselle et son conditionnement sont lavés avec une eau filtrée avec un osmoseur (système de filtration de l'eau éliminant calcaire, chlore, nitrates, pesticides).

Les produits de lavage utilisés sont : écologiques, respectueux de l'environnement, sans allergènes, et leurs emballages sont 100% recyclables.

Le client s'engage à utiliser le matériel dans des conditions normales et de façons non abusives.

Le matériel est rendu sale et préparé pour l'enlèvement, c'est-à-dire, débarrassé des déchets, trié et rangé dans son emballage d'origine et regroupés au lieu précis de la livraison.

Dans le cas contraire, le temps passé à la préparation pour l'enlèvement et/ou le débarrasage sera facturé au tarif de 40 euros TTC l'heure de manutention et par personne.

### **Responsabilités**

La responsabilité, la garde matérielle et juridique des matériels mis à disposition sont transférés lors de leur mise à disposition au client donneur d'ordre qui assume cette garde sous son entière et seule responsabilité.

Le loueur décline toute responsabilité du fait des accidents qui pourraient résulter d'une mauvaise utilisation des matériels loués.

La perte ou la casse du matériel loué ou du conditionnement seront facturés aux prix indiqués selon une grille tarifaire. Cette grille figurera en annexe des devis.

### **Annulation**

En cas d'annulation d'une commande « Les 3L » se réserve le droit de facturer : en basse saison (octobre à mars) 15 jours avant la mise à disposition du matériel : 50 % du montant de la facture.

En haute saison (avril à septembre), le client se doit de prévenir « Les 3L » au moins 60 jours avant la date effective de la mise à disposition du matériel. Le non-respect de ce délai, « Les 3L » se réserve le droit de facturer 50% du montant de la facture.

### **Propriété du matériel loué**

Le matériel loué reste l'entière propriété de l'entreprise « les 3L » et ne peut faire l'objet d'un déplacement, sauf accord préalable du propriétaire, ni d'une cession ou d'une sous-location à quelque titre que ce soit.

### **Litiges**

Tous les litiges auxquels les opérations de Fourniture de Services conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution; leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.